

La taxe sur les transactions financières est annoncée

Les banques en ligne de mire

Conséquence de la crise financière, les Etats ont de plus en plus besoin d'argent. Partout dans le monde, des pressions s'exercent sur le secteur financier pour qu'il apporte sa contribution aux plans de sauvetage. Plusieurs taxes bancaires sont annoncées. ■ Par Eric Pompen

A la demande du G20, le Fonds monétaire international (FMI) étudie une contribution honnête et substantielle du secteur financier à l'apurement de la crise du crédit. Selon les estimations, dans chaque pays, le Trésor perdrait en moyenne l'équivalent de 2,7% du produit intérieur brut (PIB), alors que les garanties en capital des autorités publiques se chiffrent à pas moins de 25% de ce PIB. Le FMI estime qu'entre 2008 et 2015, la dette publique passera à pratiquement 40% du PIB.

Aussi propose-t-il, dans son rapport intermédiaire de fin avril 2010, les trois mesures suivantes: une contribution à la stabilité financière (Financial Stability Contribution - FSC), une taxe sur les activités financières (Financial Activities Tax - FAT) et une taxe sur les transactions financières (Financial Transactions Tax - FTT). La FSC est une indemnité versée par le secteur financier pour les dommages occasionnés dans le passé, tandis que la FAT et la FTT visent à financer les trésors publics à l'avenir. Le FMI opte pour la FSC et la FAT. La Commission européenne, pour sa part, souhaite y ajouter une FTT pour faire grimper l'aide au développement bien au-delà des 0,7% du PIB.

En outre, 56 pays de divers continents – mais sans les Etats-Unis – se sont associés au FMI, à la Banque mondiale et à des organisations non gouvernementales (ONG) pour lancer une action contre la pauvreté, soutenue par des financements novateurs, dont une taxe sur les taux de change. C'est sous leur influence que, l'an dernier, le G20 a mis au ban les paradis fiscaux. D'ici fin mai 2010, un groupe de

travail spécial fera une proposition de taxe sur les transactions financières (FTT). Professeur de droit fiscal à la VUB et membre du Conseil supérieur des finances, Lieven Denys fait partie de ce groupe d'experts. Il nous explique les tenants et les aboutissants de ces mesures.

Y a-t-il une taxe bancaire mondiale en perspective ?

LIEVEN DENYS. Tout dépend de la volonté politique. Les dirigeants des principaux pays industrialisés espèrent pouvoir trancher fin juin à Toronto, lors du prochain sommet du G20, en concertation avec

les modalités pratiques ne sont toutefois pas encore approuvées.

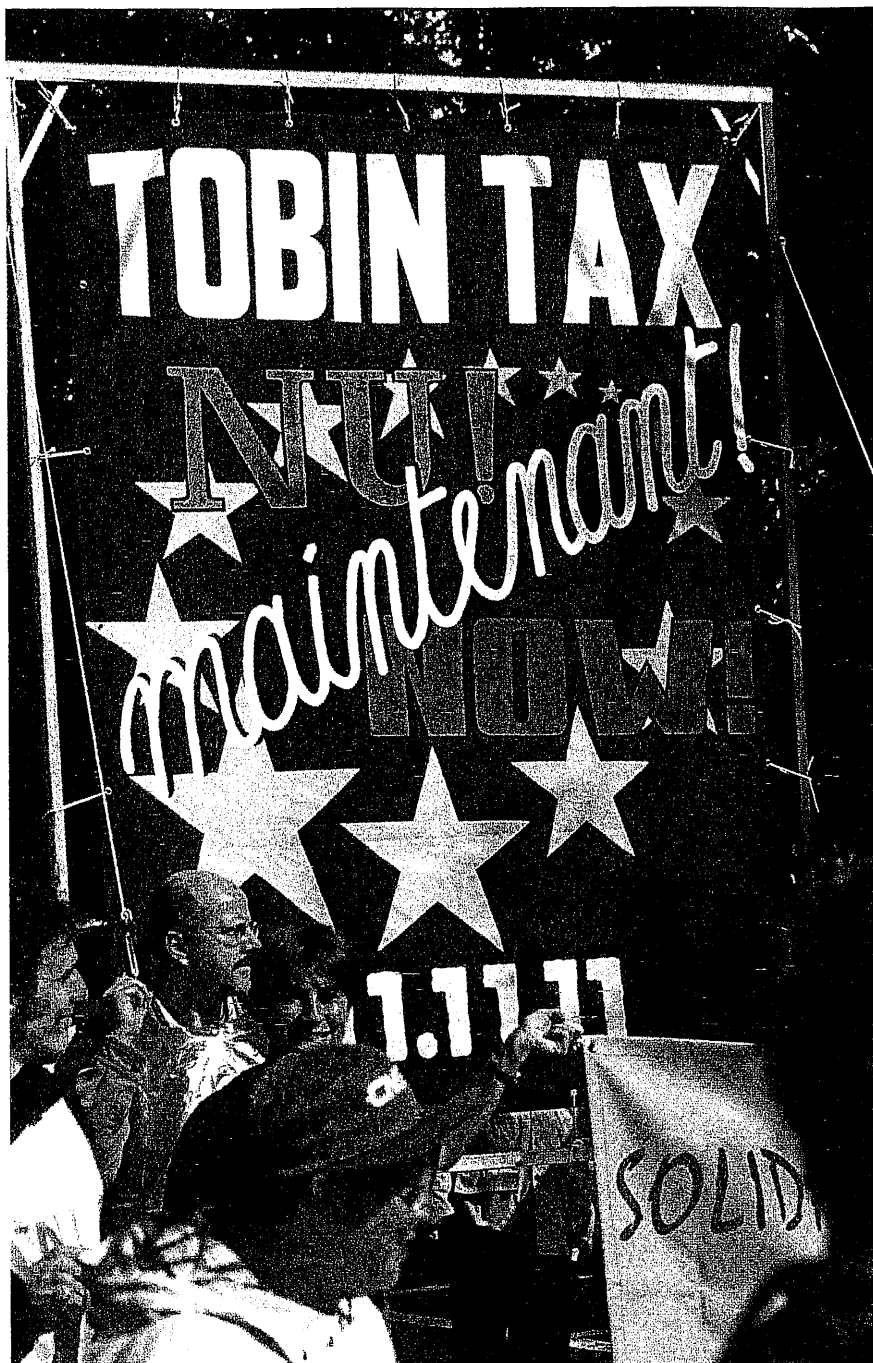
Que contient la première proposition du FMI ?

La contribution à la stabilité financière (FSC) projetée est une taxe sur les obligations bancaires, y compris *off balance*. Elle poursuit un double objectif. D'une part, la FSC indemnise les pertes encourues par les Etats suite à la reprise des crédits pourris (*bad bank*) et à la régression de l'économie (chômage), elles-mêmes résultantes de la crise financière. Par ailleurs, la FSC doit créer un matelas

La taxe Tobin freine la spéculation tout en faisant rentrer de l'argent dans les caisses.

L'Union européenne. Le FMI doit avoir publié son rapport définitif pour cette date. Dans l'intervalle, l'unanimité se lèzarde au sein du groupe. En outre, les partisans craignent que Barack Obama utilise sa FCR comme monnaie d'échange contre un renforcement du contrôle public sur le secteur financier. L'Allemagne et la France ont toutes deux approuvé le principe d'une taxe bancaire. L'Allemagne s'attend à ce qu'elle rapporte au moins un milliard d'euros. Quant à la Grande-Bretagne, elle donne sa préférence à une mesure uniforme. Préparées en collaboration avec le FMI,

en prévision d'éventuels problèmes auxquels les banques pourraient être confrontées à l'avenir et les décourager d'adopter des comportements par trop risqués. Le secteur financier ne serait pas autorisé à répercuter cette taxe sur le consommateur. Par contre, des voix s'élèvent contre la prime d'assurance, une mesure qui donne un blanc-seing au *too big to fail* et pourrait inciter des cow-boys potentiels à persévérer dans leurs errements. Au final, c'est de toute manière l'Etat qui prend tous les coups. En cette matière, ma préférence personnelle va plutôt à un durcissement de la réglementation.



TAXE TOBIN
Une taxe infime de 0,005%
rapporterait déjà 40 milliards
de dollars.

suffit de taxer un nombre réduit de centres financiers (à elles seules, 11 institutions détiennent 80% des parts de marché). En deuxième lieu, je crois fermement en une taxe sur les transactions de titres (FTT), au niveau national comme européen, de nature à éponger les déficits budgétaires des Etats. La base imposable est, ici aussi, âprement débattue. C'est ainsi que Stephan Schulmeister, professeur d'économie à l'OIW (Institut de recherche économique) de Vienne, propose tous les produits financiers (actions, obligations et dérivés) pour limiter la volatilité du marché. Dans de nombreux cas en effet, la moitié du bénéfice retourne au management et aux *traders* de ces instruments. A cela s'ajoute que, techniquement, la FTT est parfaitement réalisable. En Europe, quelque 99% des transactions en produits dérivés s'effectuent sur deux Bourses (Londres et Francfort), entièrement automatisées. Tout comme pour la directive TVA, il suffit que les Etats membres s'accordent sur les bénéficiaires – et la clé de répartition – de la taxe. Je l'envisage à un horizon de cinq ans. J'ajoute que cette mesure peut être d'un excellent rapport. Ces recettes permettraient de réduire l'imposition gigantesque des revenus du travail. Ce qui est en jeu ici, c'est un montant fabuleux de 4.200.000 milliards de dollars.

Les banques deviendront-elles donc les percepteurs du 21^e siècle ?

C'est cela. Elles sont les mieux placées pour percevoir une taxe sur les transactions dématérialisées, tout comme, chez nous, ce sont les notaires qui perçoivent, pour le compte de l'Etat, les droits d'enregistrement dans le cadre du transfert de biens immobiliers. Les institutions financières prélèvent d'ores et déjà une taxe boursière. En Belgique, sa perception n'exigerait que sept fonctionnaires. Rappelons que ce que les Britanniques appellent le *Stamp Duty* rapporte pas moins de cinq milliards d'euros. Cette taxe sur le négoce d'actions anglaises n'a pas touché à cœur la City, le grand centre financier de Londres. La taxe est en outre anonyme et facile à mettre en œuvre. Le rendement d'un impôt sur les transactions (rapport entre coût et recettes) est nettement supérieur à celui de l'impôt classique sur les personnes et les sociétés. Si nous voulons

Quelle est la deuxième mesure proposée par le FMI ?

La FAT est une taxe sur la plus-value du secteur financier, sans que l'utilisateur n'ait à déboursier lui-même de TVA directe. L'assiette imposable fait encore l'objet de bien des discussions. Pour les uns, le rendement normal du capital doit être exempté, la taxe ne portant que sur les bénéfices extraordinaires et les superbonus, tandis que les autres veulent imposer toutes les plus-values (bénéfices et salaires).

Indépendamment de la crise financière, d'autres projets sont-ils en prépara-

tion, qui viseraient à taxer les transactions financières pour mettre en place une solidarité internationale et garantir la prospérité, sans freiner la circulation des capitaux ?

Il en existe, c'est vrai. C'est pour cela qu'au premier chef, je plaide pour l'instauration d'une taxe sur les transactions monétaires (taxe Tobin) pour financer les investissements durables dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (réduction de moitié de la pauvreté) ou la lutte contre l'effet de serre (par ex. réduction de 20% des émissions d'ici 2020). Cette mesure peut être implémentée à court terme, car il

PHOTONews

préservé l'Etat providence, une TVA sur les produits financiers serait également bienvenue. Ils bénéficient actuellement d'une exemption, au contraire du boulanger et du plombier. Reste que pour éviter la fuite des capitaux, la taxe sur les transactions financières (FTT) doit être universelle.

N'est-il pas illusoire de croire que tous les pays vont prendre cette mesure ?

L'idée ne fait pas l'unanimité. C'est ainsi que les pays en développement craignent de perdre leur autonomie et ne se sentent ni coupables ni redevables de la crise bancaire comme, d'ailleurs, en matière environnementale. Et pourtant, une première taxation des transactions financières est à portée de main parce que plus de 75% du chiffre visé transite par une seule plateforme de règlement, la Continuous Linked Settlement Bank (CLS) en Grande-Bretagne. Toutes les banques centrales du monde imposent au secteur financier de recourir à ce véhicule pour résoudre le problème d'asymétrie dans le règlement-livraison (dit «risque Herstatt»). Par ailleurs, les opérations sur les marchés des changes, internationales par nature,

rence. Le marché financier est le mieux placé pour reporter la taxe sur les acteurs du marché des capitaux.

La Belgique réfléchit à voix haute à imposer le rendement du capital ou les plus-values des actions. Qu'en pensez-vous ?

Je ne suis pas favorable à un impôt sur le rendement de capital sur le modèle néerlandais. Aux Pays-Bas, ils prélèvent un impôt sur un rendement fictif de 4%. Cela implique que ceux qui font plus de bénéfices sont exonérés. C'est en contradiction avec le principe de la capacité contributive, car ce sont surtout les petits épargnants qui investissent en produits peu risqués – comme les obligations – et donc à faible rendement. De la sorte, on encourage les comportements risqués. La crise financière nous a montré où cela pouvait mener. Toutefois, la taxation des plus-values ne saurait être instaurée de manière responsable chez nous. Notre culture s'y oppose. Pour contrôler la perception, il faut un Etat fiscalement policier. Personnellement, je préfère une taxe anonyme sur les opérations, qui pourrait rapporter bien davantage. On pourrait ainsi instaurer une TVA



« Je ne suis pas favorable à un impôt sur le rendement de capital basé sur le modèle néerlandais, où ceux qui font plus de bénéfices sont exonérés. » *L. Denys*

sont le phénomène le plus visible de la mondialisation. Elles n'ont rien à voir avec les produits et services classiques, qui génèrent la plus-value de l'économie. Autre avantage, la taxe Tobin freine la spéculation tout en faisant rentrer de l'argent dans les caisses. Une taxe infime – 0,005% – rapporterait déjà 40 milliards de dollars. Compte tenu d'une perte de volumes, 30 milliards de dollars semble une estimation réaliste. Le secteur financier n'en souffrirait pas puisque, tout comme pour la TVA, le coût serait reporté sur les financiers, qui sentiraient à peine la diffé-

rence sur les services financiers en échange de la suppression du précompte mobilier. Cette formule respecte la vie privée du citoyen et évite que les banques ne soient obligées de mettre en place un système coûteux pour calculer les pertes et les profits pour chaque titulaire de compte. Le caractère régressif de la taxe sur les transactions financières trouve une large compensation dans le fait que les recettes peuvent servir à faire fortement baisser le niveau d'imposition du travail. Enfin, la sécurité sociale – un impôt uniforme – a, elle aussi, un effet redistributeur. (c)



Fiscalité verte

Dans un courrier adressé à la Commission européenne, le président français Nicolas Sarkozy et le Premier ministre italien Silvio Berlusconi ont préconisé le mois dernier l'instauration d'une taxe européenne sur le CO₂. « L'écologisation du système fiscal s'impose », déclare Lieven Denys, professeur de droit fiscal à la Vrije Universiteit Brussel (VUB). Denys : « Une taxe européenne sur le CO₂ est l'une des options étudiées dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il est urgent de répercuter le coût lié à la dépollution sur les prix de vente des marchandises (internalisation). Aujourd'hui, la communauté subventionne la pollution. Ainsi, et malgré les accises, le prix du pétrole reste bien en-dessous de son coût réel. La réparation des dégâts liés aux hydrocarbures coûte plus cher au gouvernement que le prix des carburants à la pompe. Ainsi, le Conseil supérieur des finances belge a notamment recommandé une hausse de 30 euros par tonne de carbone – soit un doublement du prix actuel. D'autant que comme la taxe influe sur le prix – et donc sur le comportement –, les recettes qu'elle engendre diminuent avec le temps. A cela doit s'ajouter une taxe verte sur la consommation des ressources naturelles, y compris l'énergie solaire et éolienne. On constituera ainsi une source permanente de revenus pour le Trésor qui, à terme, pourra remplacer les taxes sur le travail.